



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

### MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 23 JANVIER 2019

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 23 janvier 2019 à 15h30, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Madame Marlene Cordato, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilles Blanchette, maire	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Jean Comtois, maire	Ville de Lorraine
Monsieur Eric Westram, maire	Ville de Rosemère
Monsieur Guy Charbonneau, maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Madame Sylvie Surprenant, mairesse	Ville de Sainte-Thérèse

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Richard Perreault, maire de la Ville de Blainville.

#### Est également présent :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général  
et secrétaire-trésorier MRC de Thérèse-De Blainville

2019-01-01

#### OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant,  
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Eric Westram  
Maire de Ville de Rosemère

**QUE** l'assemblée statutaire du mercredi 23 janvier 2019 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-01-02

#### OBJET : Période de questions

Le citoyen, résident de Sainte-Thérèse pose deux questions, auxquels le préfet assisté par les autres membres du conseil répondent:

Question 1 : Échéance et l'accès au document sur l'étude sur la rivière aux Chiens?

Réponse : L'étude est en cours et sera déposée au courant des prochains mois. Nous venons de rencontrer le consultant pour qu'il nous dresse un état de situation. L'étude sera accessible une fois déposée et entérinée par le conseil de la MRC. Une demande d'accès à l'information pourra dès lors être adressée à l'attention du Secrétaire-trésorier de la MRC, monsieur Kamal El-Batal.

Question 2 : L'orientation de la MRC en matière de sacs de plastique et bouteilles en plastique?

Réponse : Les discussions se poursuivent autant au niveau de la MRC qu'au niveau des villes. Les membres du conseil sont plutôt dans une logique de conscientisation et de sensibilisation publique par de petites actions concrètes et progressives. C'est cette approche qui favorisera le sentiment d'appartenance durable et donnera des résultats appréciables une fois la décision est prise.



N° de résolution  
ou annotation

2019-01-03

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**OBJET :** Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine  
appuyé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié par le retrait du point 6.2 et l'ajout du point 9.4, conformément au *Code municipal du Québec* :

1. **OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2018**
5. **AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE**
  - 5.1. **Résolution** - Demandes d'émission de certificats de conformité
    - i. Ville de Blainville : #1418-125
    - ii. Ville de Boisbriand : #RV-1440-004, #RV-1441-068, #RV-1441-069, #RV-1441-070, #RV-1447-020 et #RV-1447-021
    - iii. Ville de Sainte-Anne-des-Plaines : #697-19, #860-82 et #860-83
  - 5.2. **Résolution** – Suivi des bandes riveraines et rétention des sols – Mise sur pied d'un comité de travail
6. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ENTREPRENEURIALE & ÉCONOMIE SOCIALE**
  - 6.1. **Résolution** – Nomination d'un élu membre du conseil de la MRC pour siéger au comité de fiscalité de la Coopérative des entreprises d'économie sociale des Laurentides – Comité de fiscalité Laurentienne
  - 6.2. **Résolution** – Numérisation de la cartographie des entreprises de production de biens - RETIRÉ
7. **GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL**
  - 7.1. **Dépôt** - Liste de la correspondance au 23 janvier 2019
  - 7.2. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 13 décembre 2018 au 23 janvier 2019
  - 7.3. **Résolution** – Adoption du Règlement #18-03 - Règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie relatif aux employés de la MRC de Thérèse-De Blainville
  - 7.4. **Résolution** – Journées de la Culture – Formule & Chronologie
  - 7.5. **Résolution** – Préparation et conclusion du prochain Pacte fiscal
  - 7.6. **Résolution** – Addenda – Projet de marketing territorial – FARR 2018-2019 – Focus groups
  - 7.7. **Résolution** – Théâtre estival pour enfants de la MRC de Thérèse-De Blainville
8. **SÉCURITÉ INCENDIE/SÉCURITÉ CIVILE**
9. **DOSSIERS RÉGIONAUX ET MÉTROPOLITAIN**
  - 9.1. **Résolution** – Ententes sectorielles – Développement de la région des Laurentides - Conseil de développement d'excellence sportive des Laurentides (CDESL), Bureau du Cinéma et de la Télévision des Laurentides (BCTL), Synergie Économie Laurentides (SÉL) Coopérative de Solidarité des entreprises d'économie sociale des Laurentides (CSEEL), Stratégie Collective Bioalimentaire Laurentides (SCBL)
  - 9.2. **Résolution** – Synergie Économique Laurentides (SÉL) – Projet FARR
  - 9.3. **Résolution** – Appui à la Fondation Pallia-Vie





**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

- 9.4. **Résolution** – Position de la MRC face à la position de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) sur la question de la consigne sur le verre
10. DEMANDE D'APPUI
- 10.1. **Résolution** – Appui à la Fédération canadienne des municipalités concernant le recyclage et la réutilisation des plastiques
11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-01-04

**OBJET :** Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2018

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
appuyé par Madame Marlene Cordato  
Mairesse de Ville de Boisbriand

**QUE** l'adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 12 décembre 2018 soit et est adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-01-05

**OBJET :** Avis de conformité  
Amendement à la réglementation d'urbanisme des municipalités de Blainville, Boisbriand et Sainte-Anne-des-Plaines

**ATTENDU QUE** les municipalités de Blainville, Boisbriand et Sainte-Anne-des-Plaines ont présenté des demandes d'amendements à leur réglementation d'urbanisme, soit les règlements : Blainville : #1418-125, Boisbriand : #RV-1440-004, #RV-1441-068, #RV-1441-069, #RV-1441-070, #RV-1447-020 et #RV-1447-021 et Sainte-Anne-des-Plaines : #697-19, #860-82 et #860-83, pour approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement ainsi que de son Document complémentaire;

**ATTENDU QUE** les modifications apportées par les présents règlements sont les suivants :

**Blainville**  
**#1418-125**

**Zonage :** Règlement modifiant le Règlement 1418 de zonage afin de :

- **Remplacer**, à l'intérieur de la zone H-741, le rapport bâti/terrain maximal applicable à un terrain pour une habitation unifamiliale isolée de 0,25% par 0,30%;
- **Remplacer**, à son Annexe B, du Tableau des spécifications applicables à la zone H-741, par celui joint au présent règlement comme Annexe A pour en faire partie intégrante.

**Boisbriand**  
**#RV-1440-004**

**Plan d'urbanisme :** Règlement modifiant le Plan d'urbanisme RV-1440 afin de :

- **Modifier** le plan des « Grandes affectations du sol » du règlement RV-1440 sur le Plan d'urbanisme par le remplacement de :



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- L'affectation « commerciale locale » des lots 2 109 183 et 2 109 184 du cadastre du Québec par l'affectation « résidentielle de catégorie 1 »;
- L'affectation « résidentielle de catégorie 1 » des lots 5 348 672, 2 873 725 et 2 503 145 du cadastre du Québec par l'affectation « commerciale locale »;
- L'affectation « résidentielle de catégorie 1 » par l'affectation « résidentielle de catégorie 2 » des lots ayant front sur la montée Sanche entre la rue de Galais et de part et d'autre de la rue de la Rose-des-Cèdres.

**Boisbriand**  
**#RV-1441-068**

**Zonage :** Règlement modifiant le Règlement de zonage RV-1441 afin de :

- **Agrandir** la zone R-2 309 à même une partie de la zone C-2 310;
- **Modifier** la grille des spécifications applicables à la zone R-2 309.

**Boisbriand**  
**#RV-1441-069**

**Zonage :** Règlement modifiant le Règlement de zonage RV-1441 afin de :

- **Agrandir** la zone C-2 475-1 à même une partie de la zone R-1 475;
- **Modifier** la grille des spécifications applicables à la zone C-2 475-1.

**Boisbriand**  
**#RV-1441-070**

**Zonage :** Règlement modifiant le Règlement de zonage RV-1441 afin de :

- **Agrandir** la zone R-3 138 à même une partie des zones R-1 137 et R-2 140;
- **Modifier** la grille des spécifications applicables à la zone R-3 138.

**Boisbriand**  
**#RV-1447-020**

**PIIA :** Règlement modifiant le Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale #RV-1447 afin de :

- **Établir** des dispositions particulières à la zone R-1 233-2 pour les objectifs et critères concernant l'implantation, l'architecture et l'aménagement paysager.

**Boisbriand**  
**#RV-1447-021**

**PIIA :** Règlement modifiant le Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale #RV-1447 afin de :

- **Établir** des dispositions particulières aux zones I-1 129, I-2 131, R-3 138 et R-2 309.

**Sainte-Anne-des-Plaines**  
**#697-19**

**PIIA :** Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale #697 et ses amendements, applicables au côté est du tournant chemin La Plaine et boulevard Ste-Anne, afin de :

- **Ajouter** des dispositions déclaratoires, interprétatives et administratives pour le secteur situé au côté est du tournant chemin La Plaine et boulevard Ste-Anne;





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- **Ajouter** des dispositions applicables au secteur, dont la délimitation et les objectifs et critères relatifs aux PIIA.

### Sainte-Anne-des-Plaines

#860-82

**Zonage :** Règlement modifiant le Règlement de zonage #860 et ses amendements afin de :

- **Permettre** les écocentres comme usages complémentaires à l'usage «garages et équipements d'entretien pour le transport par camion (incluant les garages municipaux);
- **Insérer** des normes particulières applicables aux écocentres comme usages complémentaires;
- **Modifier** la grille des usages et normes de la zone I203 relativement aux écocentres comme usages complémentaires.

### Sainte-Anne-des-Plaines

#860-83

**Zonage :** Règlement modifiant le Règlement de zonage #860 et ses amendements afin de :

- **Modifier** des dispositions concernant la distance minimale de la ligne de terrain des terrasses et patios;
- **Modifier** pour certaines zones les dispositions et les grilles des usages et normes concernant les matériaux utilisés;
- **Modifier** pour certaines zones les dispositions et les grilles des usages et normes concernant les terrains de stationnement automobiles;
- **Modifier** pour la zone H105-1 les dispositions et la grille des usages et normes concernant les marges minimales requises;
- **Retirer** pour la zone H105-1 l'usage permis «Salons funéraires et ses usages complémentaires» en modifiant la grille des usages.

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion

**QUE** les amendements à la réglementation d'urbanisme des municipalités de Blainville, Boisbriand et Sainte-Anne-des-Plaines soit les règlements : Blainville : #1418-125, Boisbriand : #RV-1440-004, #RV-1441-068, #RV-1441-069, #RV-1441-070, #RV-1447-020 et #RV-1447-021 et Sainte-Anne-des-Plaines : #697-19, #860-82 et #860-83 soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-01-06

**OBJET :** Suivi des bandes riveraines et rétention des sols – Mise sur pied d'un comité de travail

**ATTENDU** les actions du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Thérèse-De Blainville;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU** les objectifs du projet relatif aux bandes riveraines et de la rétention des sols;

**ATTENDU** l'orientation prise à l'égard dudit projet lors du lac-à-l'épaule de la MRC en 2018;

**ATTENDU** la recommandation des membres du comité de mise en œuvre du PDZA;

Il est proposé par Madame Marlene Cordato  
Mairesse de Ville de Boisbriand  
appuyé par Monsieur Eric Westram  
Maire de Ville de Rosemère

**QUE** les membres du conseil de la MRC :

- Mandatent la MRC pour qu'elle coordonne et supervise le projet relatif aux bandes riveraines et de rétention des sols (BRRS);
- Autorisent la mise sur pied d'un comité de bandes riveraines et de rétention des sols (CBRRS),

**QUE** ledit comité soit composé de dix (10) membres répartis comme suit :

- 1 producteur agricole;
- 1 représentant par organismes suivants : UPA, MAPAQ, Club agroenvironnement, COBAMIL;
- 1 représentant et ponctuellement d'un ou des expert(s) en gestion de projets à caractère environnemental;
- 1 représentant de la MRC (Madame Catherine Marcotty) qui agira à titre de coordonnateur dudit comité;
- 1 représentant par ville concernée (Blainville, Boisbriand, Sainte-Anne-des-Plaines).

**QUE** chaque membre soit désigné par résolution de son conseil administratif ou municipal pour l'année en cours et celle de 2020;

**QUE** la liste finale des membres du CBRRS soit entérinée lors d'une prochaine séance de la MRC;

**QUE** les membres autorisent la direction générale de débloquer un montant de 5 000 \$ pour les deux années 2019 et 2020 en vue d'analyser et d'explorer la première étape du projet à savoir : la mobilisation;

**QUE** le financement du projet est assuré à même le Fonds de développement du territoire de la MRC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-01-07

**OBJET :** Nomination d'un élu membre du conseil de la MRC pour siéger au comité de fiscalité de la Coopérative des entreprises d'économie sociale des Laurentides – Comité de fiscalité Laurentienne

**ATTENDU** la demande formulée à la MRC par la Coopérative de solidarité des entreprises d'économie sociale des Laurentides (CSEESL) en vue de solliciter la participation d'un élu – membre du conseil de la MRC – au sein de son comité de fiscalité;

**ATTENDU QUE** les objectifs visés consistent à mieux connaître et analyser les mesures fiscales existantes et possiblement en développer ou en proposer de nouvelles;





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU** la nature du mandat de la CSEESL en tant que pôle d'économie sociale des Laurentides et que les travaux dudit comité pourraient également avoir un impact au niveau national;

**ATTENDU QU'**un tel comité provient d'une initiative de la MRC de Thérèse-De Blainville lors des Laboratoires d'idées de l'automne 2017 et du GR7 de février 2018;

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion  
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville désigne monsieur Jean Comtois, maire de Lorraine, à titre de représentant de la MRC auprès du comité de fiscalité de la CSEESL, et ce, pour la durée de l'analyse des mesures fiscales existantes et à proposer.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-01-08

**OBJET :** Numérisation de la cartographie des entreprises de production de biens

Ce point a été retiré.

2019-01-09

**OBJET :** Dépôt de la liste de correspondance au 23 janvier 2019

La liste de la correspondance «MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 23 janvier» est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2019-01-10

**OBJET :** Adoption des comptes payés et à payer du 13 décembre au 23 janvier 2019

Il est proposé par Madame Marlene Cordato  
Mairesse de Ville de Boisbriand  
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion

**QUE** les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 13 décembre 2018 au 23 janvier 2019 inclusivement, répartis comme suit : 103 556.42 \$ payés 173 289.01 \$ à payer pour un grand total de 276 845.43 \$ soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-01-11

**OBJET :** Adoption du Règlement #18-03  
Règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie relatif aux employés de la MRC de Thérèse-De Blainville

**ATTENDU** le Code d'éthique et de déontologie de la MRC de Thérèse-De Blainville adopté par le Règlement numéro 12-01 et que ce dernier ait été amendé par Règlement numéro 16-05;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU QUE** le gouvernement a prévu, à compter du 19 octobre 2018, une modification importante au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux par la Loi 155, article 16.1 de la (Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale) (suivant le paragraphe 3 du 1er alinéa de l'article 275 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'Habitation du Québec;

**ATTENDU** l'article 8.1:

*Il est interdit d'occuper, pour une période de douze (12) mois qui suivent la fin de leur lien d'emploi avec la municipalité, un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte qu'il ou toute autre personne tire un avantage indu de leurs fonctions antérieures.*

*L'interdiction s'applique, compte tenu des adaptations nécessaires, aux employés suivants de la municipalité :*

- 1 le directeur général et son adjoint ;
- 2 le secrétaire-trésorier et son adjoint ;
- 3 tout employé-cadre-dirigeant désigné par le conseil de la MRC.

**ATTENDU QU'UN** avis de motion a été donné le 21 novembre 2018 par madame Marlene Cordato, mairesse de la ville de Boisbriand suivi d'une présentation du Projet de règlement 18-03 par madame Marlene Cordato, mairesse de la ville de Boisbriand;

**ATTENDU QUE** le secrétaire-trésorier a diffusé un avis public conformément aux articles 8 et 9 de la Loi le 23 novembre 2018 dans le site Web de la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU QUE** le secrétaire-trésorier a diffusé l'avis public dans le journal Nord info le 24 novembre 2018 et dans le Point d'impact le 24 novembre 2018

Il est proposé par      Monsieur Jean Comtois  
   Maire de Ville de Lorraine  
appuyé par              Monsieur Eric Westram  
   Maire de Ville de Rosemère

**QUE** le présent projet de Règlement numéro #18-03 de la MRC de Thérèse-De Blainville ordonne ce qui suit :

**Article 1 :**

Le préambule ci-dessus énoncé fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2:**

L'article 8.1 est intégré à la section intitulée « **AUTRE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE** » de l'article 8 du code d'éthique et de déontologie de la MRC de Thérèse-De Blainville.

**Article 3:**

Le présent projet de règlement entrera en vigueur dès son adoption et rétroagira au 19 octobre 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-01-12

**OBJET :**              Journées de la culture – Formule & Chronologie

**ATTENDU** les activités relatives aux Journées de la culture de la MRC de Thérèse-De Blainville;





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Eric Westram  
Maire de Ville de Rosemère

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, suite aux recommandations des membres de la Table action culture réunis le 8 janvier 2019, fixe les orientations suivantes :

- La formule des Journées de la culture de 2018 sera reprise en 2019;
- Que pour assumer la coordination et l'organisation des Journées de la culture, l'ordre suivant sera maintenu :
  - 2019 : Sainte-Thérèse;
  - 2020 : Sainte-Anne-des-Plaines;
  - 2021 : Boisbriand;
  - 2022 : Lorraine;
  - 2023 : Blainville;
  - 2024 : Bois-des-Filion.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-01-13

**OBJET : Préparation et conclusion du prochain Pacte fiscal**

**ATTENDU QUE** le 5 novembre 2014, le Gouvernement du Québec (GQ) a conclu une entente sur la gouvernance régionale et le pacte fiscal transitoire avec les représentants des municipalités;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec souhaite renforcer le soutien qu'il accorde aux municipalités et aux municipalités régionales de comté pour leur permettre, d'assurer dans une perspective d'autonomie accrue et avec efficacité, des services de qualité aux citoyens et de contribuer au développement économique et social de leur milieu;

**ATTENDU** l'Accord de partenariat 2016-2019 ayant été signé officiellement le 29 septembre 2015 entre le GQ et les municipalités incluant, notamment, les redevances sur les ressources naturelles et le Fonds de développement des territoires (FDT);

**ATTENDU QUE** les redevances sur les ressources naturelles et le FDT représentent des leviers incontournables pour le développement des territoires;

**ATTENDU QUE** les besoins des territoires ne cessent d'augmenter et que les deux Fonds doivent être conséquents;

**ATTENDU QUE** les ressources des MRC sont assez limitées puisqu'elles s'appuient principalement sur les quotes-parts des villes constituantes et l'aide gouvernementale (Pacte fiscal);

**ATTENDU QUE** les MRC agissent stratégiquement à titre de gouvernement de proximité sur leur territoire dans le cadre, notamment, de l'offre et l'administration des programmes, la gestion de leurs compétences, l'attribution de nouvelles compétences et leur implication à l'échelle régionale, le tout sans recevoir une aide financière à la hauteur des responsabilités confiées.

Il est proposé par Madame Marlene Cordato  
Mairesse de Ville de Boisbriand



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution  
ou annotation

appuyé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville demande au Gouvernement du Québec, et plus spécifiquement à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, de considérer l'importance des MRC dans le cadre de la préparation et la conclusion du prochain accord de partenariat avec les municipalités, notamment en leur assurant un financement adéquat en concordance avec les responsabilités et les compétences qui leurs sont confiées;

**QUE** la présente résolution soit transmise aux :

- Députés concernés à savoir, messieurs Mario Laframboise et Éric Girard;
- Fédération québécoise des municipalités;
- Union des municipalités du Québec;
- Association des directeurs généraux des MRC du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-01-14

**OBJET :** Addenda – Projet de marketing territorial – FARR 2018-2019 – Focus groups

**ATTENDU** la résolution 2018-07-135;

**ATTENDU** la demande des MRC de la région des Laurentides à l'effet de tenir un focus group par entité territoriale;

**ATTENDU** les disponibilités des fonds et l'acceptation de l'équipe de CIRANO de tenir quatre (4) focus groups additionnels;

**ATTENDU QUE** pour la réalisation des quatre (4) focus groups additionnels, CIRANO changera un coût supplémentaire de 20 000 \$ taxes incluses;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine  
appuyé par Madame Marlene Cordato  
Mairesse de Ville de Boisbriand

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville ratifie l'addenda proposé par CIRANO, autorise le directeur général et Secrétaire-trésorier, monsieur Kamal El-Batal, de signer pour et en nom de la MRC de Thérèse-De Blainville l'addenda proposé par CIRANO et tout autre document en rapport avec ledit projet sur le marketing territorial;

**QUE** l'addenda fasse ainsi que la présente résolution fassent partie intégrale de l'entente de service établie par la MRC de Thérèse-De Blainville et CIRANO.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-01-15

**OBJET :** Théâtre estival pour enfants de la MRC de Thérèse-De Blainville

**ATTENDU QUE** l'un des axes de la Politique culturelle est celui de la *Vitalité : l'accès à la culture, à la créativité et à l'innovation*;

**ATTENDU** l'entente de développement culturel triennale conclue par la MRC et le MCCQ;





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU QUE** l'initiation des jeunes de 5-12 ans au théâtre professionnel en période estivale lors des activités du camp de jour et des programmes de terrain de jeux s'inscrit au niveau de l'axe susmentionné;

**ATTENDU** la notoriété du diffuseur officiel de la MRC de Thérèse-De Blainville : Odyscène;

**ATTENDU QU'**Odyscène accepte le mandat et la proposition de la MRC;

**ATTENDU QUE** le coût du projet est estimé à 30 000 \$ pour l'année 2019 dont la répartition est 50% MRC et 50% du MCCQ selon l'entente établie;

**ATTENDU QUE** chaque ville constituante et participative doit assurer les frais relatifs aux transports et un frais de cinq dollars (5\$) par enfant inscrit à l'activité;

**ATTENDU** la recommandation favorable de la Table action culture;

Il est proposé par Monsieur Eric Westram  
Maire de Ville de Rosemère  
appuyé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

**QUE** le conseil de la MRC autorise, monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, de :

- Débloquer les sommes nécessaires et prévues dans le cadre du budget de 2019 pour financer le projet;
- De signer une entente pour et en nom de la MRC avec le MCCQ;
- De conclure une entente de service avec Odyscène pour et en nom de la MRC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-01-16

**OBJET :** Ententes sectorielles – Développement de la région des Laurentides – Conseil de développement d'excellence sportive des Laurentides (CDESL), Bureau du Cinéma et de la Télévision des Laurentides (BCTL), Synergie Économie Laurentides (SÉL), Coopérative de Solidarité des entreprises d'économie sociale des Laurentides (CSEEL), Stratégie Collective Bioalimentaire Laurentides (SCBL)

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec, par le biais du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, a pris la décision de mettre en place un Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

**ATTENDU QU'**en vertu de ce programme, le comité régional de sélection du FARR des Laurentides a choisi de soutenir un certain nombre d'ententes sectorielles pour la région des Laurentides pour une période de deux ans et une période de trois ans pour le CDESL;

**ATTENDU** la pluralité des acteurs qui s'impliquent au niveau des différentes ententes sectorielles ce qui va générer une coopération et communication systémique dans la région;

**ATTENDU** l'intérêt manifesté par les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville de soutenir le développement et le rayonnement de la région des Laurentides la signature des différentes ententes sectorielles;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU** les prévisions budgétaires de la MRC de Thérèse-De Blainville de 2019 et son Fonds de développement du territoire dont une partie sera affectée pour la réalisation des dites ententes sectorielles;

**ATTENDU** les projets d'ententes et les contributions annuelles de la MRC de Thérèse-De Blainville en ci-après :

- Soutien aux entreprises d'économie sociale : 2 500\$/an selon la durée de l'entente;
- Stratégie bioalimentaire : 5 000\$/an selon la durée de l'entente;
- Le Bureau du cinéma et de la télévision des Laurentides : 6 000\$/an selon la durée de l'entente;
- Le Conseil de développement d'excellence sportive des Laurentides : 56 000\$/an selon la durée de l'entente;
- Synergie Économie Laurentides : 12 000\$/an selon la durée de l'entente.

**ATTENDU QUE** lesdits projets d'ententes sectorielles ont fait l'objet de discussions lors du lac-à-l'épaule de la MRC de Thérèse-De Blainville en 2018;

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le préfet, monsieur Richard Perreault, maire de Blainville et, ou le Directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Kamal El-Batal, de signer pour et en nom de la MRC de Thérèse-De Blainville les différentes ententes sectorielles ainsi que tout document pertinent en rapport avec celles-ci;

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville invite les organismes exécutifs des ententes tout comme le Conseil des préfets et élus de la région des Laurentides de s'assurer que les retombées des projets d'ententes soit effectives et équitables pour et au profit de chaque entité territoriale (MRC).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-01-17

**OBJET :** Synergie Économique Laurentides (SÉL) – Projet FARR

**ATTENDU** le Fonds d'appui au rayonnement de la région des Laurentides;

**ATTENDU** l'entente-cadre à conclure entre les MRC des Laurentides, la Ville de Mirabel, le Conseil des préfets et élus de la région des Laurentides, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et Synergie Économique Laurentides (SEL);

**ATTENDU QUE** cette entente a pour ultime objectif de mandater SEL afin d'accompagner les entités territoriales de la région des Laurentides dans leur processus de détournement d'un maximum de matières organiques et recyclables des sites d'enfouissement et, du coup, les aider à atteindre plus adéquatement les priorités liées à leur Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);

**ATTENDU** le concept de l'économie circulaire et ses impacts positifs sur l'économie, l'environnement et la société en général;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

appuyé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville :

- Autorise monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, de créer une *Table de coordination des ICI* avec des représentants des dossiers environnement et/ou PGMR de chacune des villes constituantes de la MRC et un représentant de SEL;
- Désigne madame Marlene Cordato, mairesse de Boisbriand à titre de présidente et monsieur Eric Westram, maire de Rosemère, à titre de vice-président de ladite table;
- Que les membres de ladite table soient désignés par résolution de leur conseil d'administration ou municipal, et ce, pour la durée du mandat;
- Autorise SEL à recruter une ressource pour la MRC de Thérèse-De Blainville qui assurera les actions terrain et de coordination de la TICI-TDB à compter de Février/Mars 2019;
- Autorise le début des actions et des rencontres avec la nouvelle ressource humaine et les membres de la TICI-TDB à compter d'avril 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-01-18

**OBJET :** Appui à la Fondation Pallia-Vie

**ATTENDU** l'entente intervenue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), lequel confie la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT) à la MRC de Thérèse-De Blainville (MRCTDB);

**ATTENDU** les priorités d'intervention et la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC-TDB, dans le cadre du FDT;

**ATTENDU** le projet de la Fondation Pallia-Vie en lien avec sa mission d'accompagnement de personnes en fin de vie et leurs proches aidants et que les membres du conseil jugent opportun d'appuyer ledit projet;

**ATTENDU QUE** ledit projet est accepté par le FARR 2018-2019 et que cette acceptation est conditionnelle à la contribution du milieu;

**ATTENDU** les prévisions budgétaires de la MRC-TDB de 2019;

Il est proposé par Monsieur Eric Westram  
Maire de Ville de Rosemère  
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**QUE**, sous réserve des crédits disponibles, le conseil de la MRC-TDB verse une aide financière à l'organisme Pallia-Vie de 10 000\$ par année, pendant trois (3) ans et à compter de 2019;

**QUE** ladite aide financière fasse l'objet d'un protocole d'entente entre la MRC-TDB et la Fondation Pallia-Vie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution  
ou annotation

2019-01-19

**OBJET :** Position de la MRC de Thérèse-De Blainville sur la “Consigne de bouteilles de vin” face à la position de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

**ATTENDU QUE** le Centre de tri Tricentris, regroupe et dessert deux cent trente municipalités (230) membres et non membres au Québec;

**ATTENDU QUE** les sept (7) municipalités constituantes de la MRC de Thérèse-De Blainville font partie des soixante-douze (72) municipalités membres du Centre de tri Tricentris;

**ATTENDU QUE** le Centre de tri Tricentris, excelle et innove en matière de recyclage du verre récupéré par le processus de sa micronisation tout en respectant les critères de certification LEED;

**ATTENDU QUE** tout récemment, la poudre de verre, comme un des produits du Centre de tri Tricentris, est désormais reconnue comme ajout cimentaire par le Groupe CSA-A3000 “Canadian Standards Association”;

**ATTENDU** la synergie, la collaboration et l’excellent travail accompli par les membres et la direction du Centre de tri Tricentris en vue de valoriser le verre récupéré et diversifier ses usages;

**ATTENDU** la satisfaction des membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville à l’égard de la performance du Centre de tri Tricentris en matière de valorisation du verre récupéré;

**ATTENDU** la position unilatérale et l’orientation prématurée de la CMM de vouloir élargir la consigne des bouteilles de vin, et ce, sans considérer l’important volume de verre résiduel autre que les bouteilles de vin ;

**ATTENDU QUE** la synergie et la cohésion d’une communauté en santé passent par le respect, l’écoute, la courtoisie et la transparence au niveau des processus de la démocratie participative;

**ATTENDU QUE** dans sa position, la CMM sous-entend que la cause de la consigne des bouteilles de vin serait déjà entendue alors qu’en réalité, les villes-membres n’ont pas encore eu l’occasion de se faire entendre;

**ATTENDU QU’au-delà** des bouteilles de vin, le verre à traiter demeurera encore en quantité importante;

**ATTENDU QUE** le Centre de tri Tricentris demeure un acteur potentiel et incontournable au Québec dans les domaines du recyclage, de la récupération, de la valorisation, de la réduction, etc. des matières résiduelles;

Il est proposé par           Madame Marlene Cordato  
  Mairesse de Ville de Boisbriand  
appuyé par                    Madame Sylvie Surprenant  
  Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, sans qu’il en soit contre la vertu, est en désaccord avec la position unilatérale de la CMM sur la question de l’élargissement de la consigne des bouteilles de vin;





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville invite la CMM et sa Commission de l'environnement de se concerter avec le Centre de tri Tricentris pour toute action visant la valorisation des matières résiduelles dont la question du verre récupéré, et ce, à titre d'intervenant expert;

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville invite son directeur général, monsieur Kamal El-Batal, à transmettre ladite résolution à/aux :

- Madame Valérie Plante, Présidente de la CMM et mairesse de Montréal
- Monsieur Marc Demers, Maire de Laval et membre du CE de la CMM
- Madame Sylvie Parent, Mairesse de Longueuil et membre du CE de la CMM
- Madame Chantal Deschamps, Présidente de la Table des préfets et élus de la Couronne Nord et membre du CE de la CMM
- Monsieur Martin Damphousse, Maire de Varennes et membre du CE de la CMM
- Monsieur Jacques Ladouceur, Maire de Richelieu et Président de la Table des préfets et élus de la Couronne Sud
- Membres de la Table des préfets et élus de la Couronne Nord afin que cette dernière prenne position comme sa vis-à-vis : la Table des préfets et élus de la Couronne Sud
- Monsieur Éric Girard, Ministre des finances et député provincial de Groulx
- Monsieur Benoît Charrette, Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et député provincial de Deux-Montagnes
- Monsieur Mario Laframboise, Député de Blainville
- Monsieur Massimo Iezzi, Directeur général de la CMM
- Monsieur Frédéric Potvin, Directeur général de TRICENTRIS
- Monsieur Yves Phaneuf, Coordonnateur Table des préfets et élus de la couronne Nord
- Monsieur Thierry Larrivée, Directeur général de la Table des préfets et élus de la couronne Sud.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-01-20

**OBJET :** Appui à la Fédération canadienne des municipalités concernant le recyclage et la réutilisation des plastiques

**ATTENDU** la Charte sur les plastiques dans les océans, signée lors du Sommet du G7 de Charlevoix, par le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni et l'Union européenne (le Japon et les États-Unis s'étant abstenus), par laquelle les pays signataires s'engageaient à recycler, à réutiliser au moins 55 % des emballages de plastique d'ici 2030 et à récupérer tous les types de plastiques d'ici 2040;

**ATTENDU QUE** la Fédération canadienne des municipalités presse le gouvernement du Canada d'élaborer une stratégie nationale de réduction et de gestion des déchets marins qui porte, entre autres sujets, sur les déchets de plastique;

**ATTENDU QUE** la ministre de l'Environnement et du Changement climatique a réitéré, lors de la réunion à Halifax des ministres de l'Environnement du G7, l'engagement du gouvernement du Canada de récupérer, réutiliser ou recycler au moins 75 % de ses déchets de plastique d'ici 2030;

**ATTENDU** la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son plan d'action, lesquels visent à réduire les quantités de résidus à éliminer à 700 kilogrammes par habitant par année;





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU** l'entrée en vigueur, le 28 janvier 2017, du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, lequel propose 28 mesures qui alignent les actions des municipalités dans le but d'atteindre les cibles de réduction, de réutilisation, de recyclage et de valorisation afin de réduire les quantités à éliminer;

**ATTENDU QUE** le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles contient, entre autres mesures de réduction à la source, l'adoption et la mise en œuvre du Plan d'action métropolitain sur les sacs de plastique;

**ATTENDU QUE** ce plan adopté en avril 2016 a permis d'interdire la distribution de sacs de plastique à usage unique sur la majeure partie du territoire métropolitain tout en sensibilisant l'ensemble des citoyens et des commerçants du Grand Montréal sur la problématique que cause l'utilisation de tels sacs;

**ATTENDU** la lettre de M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval, transmise au Premier ministre et à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, le 5 juin dernier, soulignant le rôle que pourrait jouer le gouvernement du Canada dans la mise en place de politiques publiques efficaces et équitables pour protéger l'environnement et la santé des Canadiens et demandant le développement d'une stratégie nationale de zéro déchet plastique ainsi que le développement d'un nouveau traité international de lutte contre la pollution plastique;

**ATTENDU QUE** de telles initiatives contribueraient positivement à l'atteinte de l'objectif de réduction des quantités de matières résiduelles à éliminer;

Il est proposé par Madame Marlene Cordato  
Mairesse de Ville de Boisbriand  
appuyé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville appuie la Fédération canadienne des municipalités, dans sa demande auprès du gouvernement du Canada, afin de développer et déployer, en collaboration avec les instances provinciales, métropolitaines, municipales et l'industrie, une stratégie canadienne afin de mettre en œuvre son engagement à recycler, à réutiliser au moins 55 % des emballages de plastique d'ici 2030 et à récupérer tous les types de plastiques d'ici 2040, tel que convenu dans la Charte sur les plastiques dans les océans;

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville demande au gouvernement du Canada de développer et proposer aux instances internationales, un projet de traité visant à établir des normes internationales d'écoconception, de recyclabilité, de recyclage et de gestion écologiques des résidus de plastiques;

**QUE** copie de cette résolution soit transmise au Premier ministre du Canada et à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, au Premier ministre du Québec et à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, à la Fédération canadienne des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Association canadienne de l'industrie des plastiques, à la Communauté métropolitaine de Montréal ainsi qu'aux députés concernés, messieurs Ramez Ayoub, Mario Laframboise, Éric Girard et madame Linda Lapointe.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**





**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

2019-01-21

**OBJET :** Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion

DE lever la présente réunion à 16h15 heures.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Richard Perreault, Préfet

23 janvier 2019

Kamal El-Batal, directeur général  
et secrétaire-trésorier

**Certificat de disponibilité de fonds :**

Je, soussigné, Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2019-01-01 à 2019-01-21 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 23 janvier 2019.

Émis le 23 janvier 2019 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du Conseil lors de la prochaine séance.

Kamal El-Batal,  
Directeur général et secrétaire-trésorier